

CONDITIONS DE PARUTION  
SUR LES OUTILS DE PROMOTION  
ET D'INFORMATION DE L'ATC



RENDEZ-VOUS IN TERRA NOSTRA





## CONDITIONS DE PARUTION DES **ETABLISSEMENTS HOTELIERS** SUR LES OUTILS DE PROMOTION ET D'INFORMATION DE L'ATC

### 1/ S'il s'agit de votre 1<sup>ère</sup> parution :

- **Réponse au questionnaire** / formulaire Infotour dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal. (
  - **Acceptation du contrat d'adhésion « acteurs touristiques »** en double exemplaire dont un devra être retourné en même temps que le questionnaire dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal
- **Si votre établissement n'est pas classé** : Il est indispensable que le « n° SIRET » soit complété sur le questionnaire, ainsi que la « Raison Sociale » et le « statut juridique » (SARL, EURL, Commerçant, etc...), **seules les entreprises commerciales étant autorisées à paraître.**
- **Justificatif en cas de Labellisation et/ ou d'adhésion à une chaîne volontaire** (impression de la page du catalogue ou du site web de l'organisme sur laquelle figure votre établissement).
  - **Photos de l'établissement** (5 maxi format paysage) à renvoyer par mail, en précisant le nom de l'établissement et le n° ID qui figure en haut de la première page du questionnaire. Attention : uniquement photos dont vous disposez des droits.
  - **Géolocalisation** : votre offre fera l'objet d'une localisation géographique (indispensable pour l'application web sur les smart phones notamment. que vous pourrez obtenir vos coordonnées géographiques (latitude et longitude) avec le lien suivant : <http://www.torop.net/coordonnees-gps.php> .

**NB** : les pièces demandées peuvent être envoyées par courrier ou scannées et adressées par mail, à votre convenance

**IMPORTANT** : L'ATC ne pourra autoriser la mise en ligne qu'après réception du questionnaire/formulaire et du contrat d'adhésion « acteurs touristiques ».

**La parution de l'établissement sur les différents supports de promotion de l'ATC est gratuite.**

### 2 /S'il s'agit de la mise à jour annuelle :

- **Réponse au questionnaire/Formulaire Infotour**

Le questionnaire/formulaire de mise à jour est électronique si vous avez communiqué votre adresse mail.

Dans le cas contraire, il vous est adressé un questionnaire version papier.

Dans un cas comme dans l'autre, Ce document étant pré-rempli avec les informations communiquées l'année précédente, il vous appartient d'y apporter toute modification étant intervenue depuis lors (**tarifs et périodes d'ouvertures notamment**).

Sauf changement importants intervenus, il vous est demandé de ne pas modifier la « Description Commerciale » de l'établissement, compte tenu des traductions en plusieurs langues qui y sont associées.

Le questionnaire doit être obligatoirement retourné, même si aucun changement n'y est apporté ; A défaut, la parution de l'établissement sera suspendue.

S'il s'agit du formulaire électronique, le renvoi par retour de mail vaut signature électronique,

S'il s'agit de la version papier, il conviendra de le retourner le cas échéant modifié, signé daté et cacheté (par courrier ou par mail)

**IMPORTANT** : Vous pouvez à tout moment demander une(des) modification(s). Ces dernières devront obligatoirement être adressées par mail ou par courrier. Aucune demande téléphonique ne pourra être prise en compte.

## CONDITIONS DE PARUTION DES **CAMPINGS ET P.R.L** SUR LES OUTILS DE PROMOTION ET D'INFORMATION DE L'ATC

### 1/ S'il s'agit de votre 1<sup>ère</sup> parution :

- **Réponse au questionnaire** / formulaire Infotour dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal. (
- **Acceptation du contrat d'adhésion « acteurs touristiques »** en double exemplaire dont un devra être retourné en même temps que le questionnaire dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal

- **Si votre établissement n'est pas classé :**

Campings jusqu'à 6 emplacements ou maximum 20 personnes accueillies :

- **Photocopie du Récépissé de déclaration préalable en Mairie**, conformément à la réglementation en vigueur

Campings de plus de 6 emplacements ou au-delà de 20 personnes accueillies :

- **Photocopie du Récépissé de d'autorisation d'aménager**, conformément à la réglementation en vigueur

- **Justificatif en cas de Labellisation et/ ou d'adhésion à une chaîne volontaire** (impression de la page du catalogue ou du site web de l'organisme sur laquelle figure votre établissement).
- **Photos de l'établissement** (5 maxi format paysage) à renvoyer par mail, en précisant le nom de l'établissement et le n° ID qui figure en haut de la première page du questionnaire.  
Attention : uniquement photos dont vous disposez des droits.
- **Géolocalisation** : votre offre fera l'objet d'une localisation géographique (indispensable pour l'application web sur les smart phones notamment.  
que vous pourrez obtenir vos coordonnées géographiques (latitude et longitude) avec le lien suivant : <http://www.torop.net/coordonnees-gps.php> .

**NB** : les pièces demandées peuvent être envoyées par courrier ou scannées et adressées par mail, à votre convenance

**IMPORTANT** : L'ATC ne pourra autoriser la mise en ligne qu'après réception du questionnaire/formulaire et du contrat d'adhésion « acteurs touristiques ».

**La parution de l'établissement sur les différents supports de promotion de l'ATC est gratuite.**

### 2 /S'il s'agit de la mise à jour annuelle :

- **Réponse au questionnaire/Formulaire Infotour**

Le questionnaire/formulaire de mise à jour est électronique si vous avez communiqué votre adresse mail.

Dans le cas contraire, il vous est adressé un questionnaire version papier.

Dans un cas comme dans l'autre, Ce document étant pré-rempli avec les informations communiquées l'année précédente, il vous appartient d'y apporter toute modification étant intervenue depuis lors (**tarifs et périodes d'ouvertures notamment**).

Sauf changement importants intervenus, il vous est demandé de ne pas modifier la « Description Commerciale » de l'établissement, compte tenu des traductions en plusieurs langues qui y sont associées.

Le questionnaire doit être obligatoirement retourné, même si aucun changement n'y est apporté ; A défaut, la parution de l'établissement sera suspendue.

S'il s'agit du formulaire électronique, le renvoi par retour de mail vaut signature électronique,

S'il s'agit de la version papier, il conviendra de le retourner le cas échéant modifié, signé daté et cacheté (par courrier ou par mail)

**IMPORTANT** : Vous pouvez à tout moment demander une(des) modification(s). Ces dernières devront obligatoirement être adressées par mail ou par courrier.  
Aucune demande téléphonique ne pourra être prise en compte.

## CONDITIONS DE PARUTION DES **MEUBLES ET CHAMBRES D'HOTES** SUR LES OUTILS DE PROMOTION ET D'INFORMATION DE L'ATC

### 1/ S'il s'agit de votre 1<sup>ère</sup> parution :

- **Réponse au questionnaire** / formulaire Infotour dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal. (
- **Acceptation du contrat d'adhésion « acteurs touristiques »** en double exemplaire dont un devra être retourné en même temps que le questionnaire dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal

- **Si votre(vos) meublé(s) n'est(ne sont) pas classé(s) :**
  - Les meublés non classés, exploités sous les formes d'entreprises commerciales ou SCl sont autorisés à paraître, à la condition de renseigner leur n° SIRET raison sociale et statut juridique sur le questionnaire
  - Les meublés non classés, exploités par des personnes physiques sont autorisés à paraître, à la condition de justifier de leur inscription au répertoire des entreprises « Sirene » et disposer donc d'un « n° SIRET » qui doit obligatoirement être renseigné sur le questionnaire.

- **Pour les chambres d'hôtes : Photocopie du récépissé de déclaration en mairie** conformément à la réglementation en vigueur
- **Justificatif en cas de Labellisation et/ ou d'adhésion à une chaîne volontaire** (impression de la page du catalogue ou du site web de l'organisme sur laquelle figure votre établissement).
- **Photos de l'établissement** (5 maxi format paysage) à renvoyer par mail, en précisant le nom de l'établissement et le n° ID qui figure en haut de la première page du questionnaire.  
Attention : uniquement photos dont vous disposez des droits.
- **Géolocalisation** : votre offre fera l'objet d'une localisation géographique (indispensable pour l'application web sur les smart phones notamment. que vous pourrez obtenir vos coordonnées géographiques (latitude et longitude) avec le lien suivant : <http://www.torop.net/coordonnees-gps.php> .

**NB** : les pièces demandées peuvent être envoyées par courrier ou scannées et adressées par mail, à votre convenance

**IMPORTANT** : L'ATC ne pourra autoriser la mise en ligne qu'après réception du questionnaire/formulaire et du contrat d'adhésion « acteurs touristiques ».

**La parution de l'établissement sur les différents supports de promotion de l'ATC est gratuite.**

## 2 /S'il s'agit de la mise à jour annuelle :

- **Réponse au questionnaire/Formulaire Infotour**

Le questionnaire/formulaire de mise à jour est électronique si vous avez communiqué votre adresse mail.

Dans le cas contraire, il vous est adressé un questionnaire version papier.

Dans un cas comme dans l'autre, Ce document étant pré-rempli avec les informations communiquées l'année précédente, il vous appartient d'y apporter toute modification étant intervenue depuis lors (**tarifs et périodes d'ouvertures notamment**).

Sauf changement importants intervenus, il vous est demandé de ne pas modifier la « Description Commerciale » de l'établissement, compte tenu des traductions en plusieurs langues qui y sont associées.

Le questionnaire doit être obligatoirement retourné, même si aucun changement n'y est apporté ; A défaut, la parution de l'établissement sera suspendue.

S'il s'agit du formulaire électronique, le renvoi par retour de mail vaut signature électronique,

S'il s'agit de la version papier, il conviendra de le retourner le cas échéant modifié, signé daté et cacheté (par courrier ou par mail)

**IMPORTANT** : Vous pouvez à tout moment demander une(des) modification(s). Ces dernières devront obligatoirement être adressées par mail ou par courrier.

Aucune demande téléphonique ne pourra être prise en compte.



## CONDITIONS DE PARUTION DES VILLAGES ET CENTRES DE VACANCES SUR LES OUTILS DE PROMOTION ET D'INFORMATION DE L'ATC

### 1/ S'il s'agit de votre 1<sup>ère</sup> parution :

- **Réponse au questionnaire** / formulaire Infotour dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal. (
- **Acceptation du contrat d'adhésion « acteurs touristiques »** en double exemplaire dont un devra être retourné en même temps que le questionnaire dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal
- **Si votre établissement n'est pas classé** : Il est indispensable que le « n° SIRET » soit complété sur le questionnaire, ainsi que la « Raison Sociale » et le « statut juridique » (SARL, EURL, Commerçant, etc...), **seules les entreprises commerciales étant autorisées à paraître.** Les établissements souhaitant figurer dans cette catégorie doivent proposer à minima un service de restauration et des animations/distractions collectives incluses dans un prix forfaitaire
- **Justificatif en cas de Labellisation et/ ou d'adhésion à une chaîne volontaire** (impression de la page du catalogue ou du site web de l'organisme sur laquelle figure votre établissement).
- **Photos de l'établissement** (5 maxi format paysage) à renvoyer par mail, en précisant le nom de l'établissement et le n° ID qui figure en haut de la première page du questionnaire.
- **Géolocalisation** : votre offre fera l'objet d'une localisation géographique (indispensable pour l'application web sur les smart phones notamment. que vous pourrez obtenir vos coordonnées géographiques (latitude et longitude) avec le lien suivant : <http://www.torop.net/coordonnees-gps.php> .

**NB** : les pièces demandées peuvent être envoyées par courrier ou scannées et adressées par mail, à votre convenance

**IMPORTANT** : L'ATC ne pourra autoriser la mise en ligne qu'après réception du questionnaire/formulaire et du contrat d'adhésion « acteurs touristiques ».

**La parution de l'établissement sur les différents supports de promotion de l'ATC est gratuite.**

### 2 /S'il s'agit de la mise à jour annuelle :

- **Réponse au questionnaire/Formulaire Infotour**

Le questionnaire/formulaire de mise à jour est électronique si vous avez communiqué votre adresse mail.

Dans le cas contraire, il vous est adressé un questionnaire version papier.

Dans un cas comme dans l'autre, Ce document étant pré-rempli avec les informations communiquées l'année précédente, il vous appartient d'y apporter toute modification étant intervenue depuis lors (**tarifs et périodes d'ouvertures notamment**).

Sauf changement importants intervenus, il vous est demandé de ne pas modifier la « Description Commerciale » de l'établissement, compte tenu des traductions en plusieurs langues qui y sont associées.

Le questionnaire doit être obligatoirement retourné, même si aucun changement n'y est apporté ; A défaut, la parution de l'établissement sera suspendue.

S'il s'agit du formulaire électronique, le renvoi par retour de mail vaut signature électronique,

S'il s'agit de la version papier, il conviendra de le retourner le cas échéant modifié, signé daté et cacheté (par courrier ou par mail)

**IMPORTANT** : Vous pouvez à tout moment demander une(des) modification(s). Ces dernières devront obligatoirement être adressées par mail ou par courrier.  
Aucune demande téléphonique ne pourra être prise en compte.

## CONDITIONS DE PARUTION DES MUSEES / SITES HISTORIQUES / PARCS ET JARDINS SUR LES OUTILS DE PROMOTION ET D'INFORMATION DE L'ATC

### 1/ S'il s'agit de votre 1<sup>ère</sup> parution :

- **Réponse au questionnaire** / formulaire Infotour dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal (organisateur).
- **Acceptation du contrat d'adhésion « acteurs touristiques »** en double exemplaire dont un devra être retourné en même temps que le questionnaire dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal
- **Photos** (5 maxi format paysage ) à renvoyer par mail, en précisant le nom de l'établissement et le **n° ID** qui figure en haut de la première page du questionnaire.  
Attention : uniquement photos dont vous disposez des droits.
- **Géolocalisation** : votre offre fera l'objet d'une localisation géographique (indispensable pour l'application web sur les smart phones notamment.  
que vous pourrez obtenir vos coordonnées géographiques (latitude et longitude) avec le lien suivant : <http://www.torop.net/coordonnees-gps.php> .

**NB** : les pièces demandées peuvent être envoyées par courrier ou scannées et adressées par mail, à votre convenance

**IMPORTANT** : L'ATC ne pourra autoriser la mise en ligne qu'après réception du questionnaire/formulaire, et du contrat d'adhésion « acteurs touristiques » **La parution de l'établissement sur les différents supports de promotion de l'ATC est gratuite.**

### 2 /S'il s'agit de la mise à jour annuelle :

- **Réponse au questionnaire/Formulaire Infotour**

Le questionnaire/formulaire de mise à jour est électronique si vous avez communiqué votre adresse mail.

Dans le cas contraire, il vous est adressé un questionnaire version papier.

Dans un cas comme dans l'autre, Ce document étant pré-rempli avec les informations communiquées l'année précédente, il vous appartient d'y apporter toute modification étant intervenue depuis lors .

Sauf changement importants intervenus, il vous est demandé de ne pas modifier la « Description Commerciale » de l'établissement, compte tenu des traductions en plusieurs langues qui y sont associées.

Le questionnaire doit être obligatoirement retourné, même si aucun changement n'y est apporté ; A défaut, la parution de l'établissement sera suspendue.

S'il s'agit du formulaire électronique, le renvoi par retour de mail vaut signature électronique,

S'il s'agit de la version papier, il conviendra de le retourner le cas échéant modifié, signé daté et cacheté (par courrier ou par mail)

**IMPORTANT** : Vous pouvez à tout moment demander une(des) modification(s). Ces dernières devront obligatoirement être adressées par mail ou par courrier.  
Aucune demande téléphonique ne pourra être prise en compte.

## CONDITIONS DE PARUTION DES **EVENEMENTS / FETES / MANIFESTATIONS** SUR LES OUTILS DE PROMOTION ET D'INFORMATION DE L'ATC

### 1/ S'il s'agit de votre 1<sup>ère</sup> parution :

- **Réponse au questionnaire** / formulaire Infotour dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal (organisateur).
- **Acceptation du contrat d'adhésion « acteurs touristiques »** en double exemplaire dont un devra être retourné en même temps que le questionnaire dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal
- **Photos** (5 maxi format paysage ) à renvoyer par mail, en précisant le nom de l'établissement et le **n° ID** qui figure en haut de la première page du questionnaire.  
Attention : uniquement photos dont vous disposez des droits.
- **Géolocalisation** : Sauf à ce que la manifestation se déroule en plusieurs points du territoire, votre offre fera l'objet d'une localisation géographique (indispensable pour l'application web sur les smart phones notamment.  
que vous pourrez obtenir vos coordonnées géographiques (latitude et longitude) avec le lien suivant : <http://www.torop.net/coordonnees-gps.php> .

**NB** : les pièces demandées peuvent être envoyées par courrier ou scannées et adressées par mail, à votre convenance

**IMPORTANT** : L'ATC ne pourra autoriser la mise en ligne qu'après réception du questionnaire/formulaire, et du contrat d'adhésion « acteurs touristiques » **La parution de l'établissement sur les différents supports de promotion de l'ATC est gratuite.**

### 2 /S'il s'agit de la mise à jour annuelle :

- **Réponse au questionnaire/Formulaire Infotour**

Le questionnaire/formulaire de mise à jour est électronique si vous avez communiqué votre adresse mail.

Dans le cas contraire, il vous est adressé un questionnaire version papier.

Dans un cas comme dans l'autre, Ce document étant pré-rempli avec les informations communiquées l'année précédente, il vous appartient d'y apporter toute modification étant intervenue depuis lors .

Sauf changement importants intervenus, il vous est demandé de ne pas modifier la « Description Commerciale » de l'établissement, compte tenu des traductions en plusieurs langues qui y sont associées.

Le questionnaire doit être obligatoirement retourné, même si aucun changement n'y est apporté ; A défaut, la parution de l'établissement sera suspendue.

S'il s'agit du formulaire électronique, le renvoi par retour de mail vaut signature électronique,

S'il s'agit de la version papier, il conviendra de le retourner le cas échéant modifié, signé daté et cacheté (par courrier ou par mail)

**IMPORTANT** : Vous pouvez à tout moment demander une(des) modification(s). Ces dernières devront obligatoirement être adressées par mail ou par courrier.  
Aucune demande téléphonique ne pourra être prise en compte.

## CONDITIONS DE PARUTION DES **PRODUCTEURS REGIONAUX** SUR LES OUTILS DE PROMOTION ET D'INFORMATION DE L'ATC

### 1/ S'il s'agit de votre 1<sup>ère</sup> parution :

- **Réponse au questionnaire** / formulaire Infotour dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal.  
**Important :** Il est indispensable que le « n° SIRET » soit complété sur le questionnaire, ainsi que le « statut juridique » (Artisan, Agriculteur...)
- **Acceptation du contrat d'adhésion « acteurs touristiques »** en double exemplaire dont un devra être retourné en même temps que le questionnaire dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal
- **Justificatif en cas de Labellisation et/ ou d'adhésion à un groupement de professionnel** (impression de la page du catalogue ou du site web de l'organisme sur laquelle figure votre établissement).
- **Photos de l'établissement** (5 maxi format paysage) à renvoyer par mail, en précisant le nom de l'établissement et le n° ID qui figure en haut de la première page du questionnaire.  
Attention : uniquement photos dont vous disposez des droits.
- **Géolocalisation :** votre offre fera l'objet d'une localisation géographique (indispensable pour l'application web sur les smart phones notamment.  
que vous pourrez obtenir vos coordonnées géographiques (latitude et longitude) avec le lien suivant : <http://www.torop.net/coordonnees-gps.php> .

**NB :** les pièces demandées peuvent être envoyées par courrier ou scannées et adressées par mail, à votre convenance

**IMPORTANT :** L'ATC ne pourra autoriser la mise en ligne qu'après réception du questionnaire/formulaire et du contrat d'adhésion « acteurs touristiques ».

**La parution de l'établissement sur les différents supports de promotion de l'ATC est gratuite.**

### 2 /S'il s'agit de la mise à jour annuelle :

- **Réponse au questionnaire/Formulaire Infotour**

Le questionnaire/formulaire de mise à jour est électronique si vous avez communiqué votre adresse mail.

Dans le cas contraire, il vous est adressé un questionnaire version papier.

Dans un cas comme dans l'autre, Ce document étant pré-rempli avec les informations communiquées l'année précédente, il vous appartient d'y apporter toute modification étant intervenue depuis lors.

Sauf changement importants intervenus, il vous est demandé de ne pas modifier la « Description Commerciale » de l'établissement, compte tenu des traductions en plusieurs langues qui y sont associées.

Le questionnaire doit être obligatoirement retourné, même si aucun changement n'y est apporté ; A défaut, la parution de l'établissement sera suspendue.

S'il s'agit du formulaire électronique, le renvoi par retour de mail vaut signature électronique,

S'il s'agit de la version papier, il conviendra de le retourner le cas échéant modifié, signé daté et cacheté (par courrier ou par mail)

**IMPORTANT** : Vous pouvez à tout moment demander une(des) modification(s). Ces dernières devront obligatoirement être adressées par mail ou par courrier. Aucune demande téléphonique ne pourra être prise en compte.



**CONDITIONS DE PARUTION DES PRESTATAIRES DE LOISIRS ET D'ACTIVITES  
SPORTIVES OU CULTURELLES SUR LES OUTILS DE PROMOTION ET  
D'INFORMATION DE L'ATC**

**1/ S'il s'agit de votre 1<sup>ère</sup> parution :**

- **Réponse au questionnaire** / formulaire Infotour dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal.  
**Important :** Il est indispensable que le « n° SIRET » soit complété sur le questionnaire, ainsi que le « statut juridique » (SARL, EURL, ...)  
Les prestataires d'activités proposant la vente de séjours touristiques, devront renseigner leur numéro d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours délivré par les services d'Atout France.
- **Acceptation du contrat d'adhésion « acteurs touristiques »** en double exemplaire dont un devra être retourné en même temps que le questionnaire dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal

Si votre activité est exploitée dans le cadre d'une association Loi 1901, vous êtes autorisés à paraître à la condition de fournir les justificatifs suivants :

- **Photocopie du récépissé de déclaration en Préfecture ;**
- **Copie des statuts** qui doivent mentionner que l'association peut exercer conjointement une activité commerciale
- **Déclaration sur l'honneur relative à l'assujettissement aux impôts commerciaux ou Attestation fiscale.**

- **Justificatif en cas de Labellisation et/ ou d'adhésion à un groupement** (impression de la page du catalogue ou du site web de l'organisme sur laquelle figure votre établissement).
- **Photocopie du récépissé de déclaration d'établissement sportif** pour les prestataires d'activités sportives (délivré par la DDJS) qui proposent à leur clientèle des activités encadrées.
- **Photos** (5 maxi format paysage ) à renvoyer par mail, en précisant le nom de l'établissement et le n° ID qui figure en haut de la première page du questionnaire.  
Attention : uniquement photos dont vous disposez des droits.
- **Géolocalisation :** votre offre fera l'objet d'une localisation géographique (indispensable pour l'application web sur les smart phones notamment.  
que vous pourrez obtenir vos coordonnées géographiques (latitude et longitude) avec le lien suivant : <http://www.torop.net/coordonnees-gps.php> .

**NB :** les pièces demandées peuvent être envoyées par courrier ou scannées et adressées par mail, à votre convenance

**IMPORTANT :** L'ATC ne pourra autoriser la mise en ligne qu'après réception du questionnaire/formulaire, du contrat d'adhésion « acteurs touristiques » et du récépissé de déclaration d'établissement sportif obligatoire pour la vente d'activités sportives qui proposent à leur clientèle des activités encadrées

**La parution de l'établissement sur les différents supports de promotion de l'ATC est gratuite.**

**2 /S'il s'agit de la mise à jour annuelle :**

- **Réponse au questionnaire/Formulaire Infotour**

Le questionnaire/formulaire de mise à jour est électronique si vous avez communiqué votre adresse mail.

Dans le cas contraire, il vous est adressé un questionnaire version papier.

Dans un cas comme dans l'autre, Ce document étant pré-rempli avec les informations communiquées l'année précédente, il vous appartient d'y apporter toute modification étant intervenue depuis lors .

Sauf changement importants intervenus, il vous est demandé de ne pas modifier la « Description Commerciale » de l'établissement, compte tenu des traductions en plusieurs langues qui y sont associées.

Le questionnaire doit être obligatoirement retourné, même si aucun changement n'y est apporté ; A défaut, la parution de l'établissement sera suspendue.

S'il s'agit du formulaire électronique, le renvoi par retour de mail vaut signature électronique,

S'il s'agit de la version papier, il conviendra de le retourner le cas échéant modifié, signé daté et cacheté (par courrier ou par mail)

**IMPORTANT :** Vous pouvez à tout moment demander une(des) modification(s). Ces dernières devront obligatoirement être adressées par mail ou par courrier.  
Aucune demande téléphonique ne pourra être prise en compte.

## CONDITIONS DE PARUTION DES RESIDENCES DE TOURISME/VACANCES SUR LES OUTILS DE PROMOTION ET D'INFORMATION DE L'ATC

### 1/ S'il s'agit de votre 1<sup>ère</sup> parution :

- **Réponse au questionnaire** / formulaire Infotour dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal.
- **Acceptation du contrat d'adhésion « acteurs touristiques »** en double exemplaire dont un devra être retourné en même temps que le questionnaire dûment complété, signé et cacheté par le représentant légal.

- **Si votre établissement n'est pas classé :**

- Seules les entreprises commerciales et les SCI sont autorisées à paraître. Il est donc indispensable que le « n° SIRET » soit complété sur le questionnaire, ainsi que la « Raison Sociale » et le « statut juridique » (SARL, EURL, Commerçant, SCI, etc...),
- La capacité d'accueil de votre établissement doit être au minimum de 5 unités d'habitations sur un même site

- **Justificatif en cas de Labellisation et/ ou d'adhésion à une chaîne volontaire** (impression de la page du catalogue ou du site web de l'organisme sur laquelle figure votre établissement).
- **Photos de l'établissement** (5 maxi format paysage) à renvoyer par mail, en précisant le nom de l'établissement et le **n° ID** qui figure en haut de la première page du questionnaire.
- **Géolocalisation** : votre offre fera l'objet d'une localisation géographique (indispensable pour l'application web sur les smart phones notamment. que vous pourrez obtenir vos coordonnées géographiques (latitude et longitude) avec le lien suivant : <http://www.torop.net/coordonnees-gps.php> .

**NB** : les pièces demandées peuvent être envoyées par courrier ou scannées et adressées par mail, à votre convenance

**IMPORTANT** : L'ATC ne pourra autoriser la mise en ligne qu'après réception du questionnaire/formulaire et du contrat d'adhésion « acteurs touristiques ».

**La parution de l'établissement sur les différents supports de promotion de l'ATC est gratuite.**

### 2 /S'il s'agit de la mise à jour annuelle :

- **Réponse au questionnaire/Formulaire Infotour**

Le questionnaire/formulaire de mise à jour est électronique si vous avez communiqué votre adresse mail.

Dans le cas contraire, il vous est adressé un questionnaire version papier.

Dans un cas comme dans l'autre, Ce document étant pré-rempli avec les informations communiquées l'année précédente, il vous appartient d'y apporter toute modification étant intervenue depuis lors (**tarifs et périodes d'ouvertures notamment**).

Sauf changement importants intervenus, il vous est demandé de ne pas modifier la « Description Commerciale » de l'établissement, compte tenu des traductions en plusieurs langues qui y sont associées.

Le questionnaire doit être obligatoirement retourné, même si aucun changement n'y est apporté ; A défaut, la parution de l'établissement sera suspendue.

S'il s'agit du formulaire électronique, le renvoi par retour de mail vaut signature électronique,

S'il s'agit de la version papier, il conviendra de le retourner le cas échéant modifié, signé daté et cacheté (par courrier ou par mail)

**IMPORTANT** : Vous pouvez à tout moment demander une(des) modification(s). Ces dernières devront obligatoirement être adressées par mail ou par courrier.  
Aucune demande téléphonique ne pourra être prise en compte.